



PHILIPPE MARTIN
MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

VICTORIN LUREL
MINISTRE
DES OUTRE-MER

PIERRE MOSCOVICI
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 5 février 2014,

Les arrêtés interministériels de méthode réformant les modalités de fixation par l'Etat des prix des carburants dans les départements d'outre-mer ont été signés, ce mercredi, par le ministre de l'Economie et des finances, Pierre MOSCOVICI, le ministre de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie, Philippe MARTIN et le ministre des Outre-mer, Victorin LUREL.

Les textes signés par les trois ministres tiennent compte des propositions qui ont pu être formulées au cours de la concertation par les différents acteurs de la filière (compagnies pétrolières, distributeurs et gérants de stations-service).

Avec les décrets publiés le 31 décembre 2013, ces arrêtés permettent la mise en œuvre complète de la réforme dans le double objectif de transparence et de juste prix, avec la prise en compte de la défense de l'emploi, du pouvoir d'achat et la préservation d'un modèle de distribution des carburants outre-mer.